



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité le 4 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20251127-SA_DES21_28_166-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

n°SA-DES2128-166

ARRETE

PORANT DESIGNATION DE

MME SANDRA TOLLIS,

CONSEILLERE DEPARTEMENTALE,

EN TANT QUE REPRESENTANTE

DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AU COMITE CONSULTATIF DE GESTION DE LA RESERVE

NATURELLE NATIONALE DE L'ETANG NOIR

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.3221 - 7 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles R 332-15 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 2 Juillet 1974 portant classement en réserve naturelle de l'Etang Noir (Landes) ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU la vacance du siège de Conseiller départemental du Pays Tyrossais intervenue le 26 octobre 2025 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n° SA-DES21/28- 132 en date du 30 mars 2023 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : Mme Sandra TOLLIS, Conseillère départementale, est désignée pour remplir les fonctions de représentante du Président du Conseil départemental des Landes, en cas d'empêchement de sa part, au sein du Comité Consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale de l'Etang Noir.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de la Collectivité.

Fait à Mont-de-Marsan, le 27 NOV. 2025

XF-L

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental